



DÉCISION CONSEIL
 D'ÉTAT DU 12-08-2009

Zone constructions et d'installations
 publiques B selon décision
 du Ct du 13 avril 2013

adopté par le Conseil communal en séance du : 10 MAI 2000
 le président : *[Signature]* le secrétaire : *[Signature]*
 approuvé par l'Assemblée primaire en séance du : 14 JUIN 2000
 le président : *[Signature]* le secrétaire : *[Signature]*
 homologué par le Conseil d'Etat en séance du :
 Homologué par le Conseil d'Etat
 en séance du : 27 JUIN 2001
 Droit de sceau: Fr. 700.-
 L'atteste: *[Signature]*
 Le chancelier: *[Signature]*

commune de vionnaz 01

plan général

affectation de zones

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> périmètre zone à bâtir zone agricole I zone agricole II zone agricole viticole zone agricole alpage / pâturage zone const./ instal. publiques A/B zone extraction/dépôt matériaux zone d'affectation différée zone d'activité sportive destinée : - domaine skiable - ski de fond zone protection du paysage - communale - cantonale zone protection de la nature - communale - nationale zone à aménager terres incultes | <p style="text-align: center;">à titre indicatif</p> <ul style="list-style-type: none"> aire forestière zone de danger: - avalanche A/B - géologique, élevé/moyen - hydrologique, élevé/moyen sources périmètre de protection des eaux (SI-SII-SIII) ski-lift existants chemins de randonnée pédestre parcours VTT routes principales cours d'eaux |
|---|---|

communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

CEPA

martigny - sion
ami delaloye
j.-n. widmann

nord

échelle : 1 / 10'000

date : janvier 2000